

Servitudes d'urbanisme

Porter à connaissance de l'État
à l'échelle de la
Communauté de communes
de Marenne Adour Côte Sud

Document établi le 01/08/2016

Direction départementale des territoires et de la mer
www.landes.gouv.fr



ATTENTION
La direction départementale des territoires et de la mer des Landes ne saurait garantir l'exhaustivité et l'exactitude du report de ces servitudes. Celles-ci étant, dans la plupart des cas, collectées auprès de personnes tierces (exploitants, bénéficiaires, gestionnaires, ...)
Pour instruire un avis sur un dossier proche du tracé d'une de ces servitudes, il est nécessaire de consulter le gestionnaire de la servitude.

Légende

Zonages administratifs

- Comunes
- Rparcelles
- Principaux cours d'eau
- Zones couvertes d'eau douce ou salée

Servitudes d'urbanisme

- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Secteurs de nuisances sonores des infrastructures terrestres
- Forages pétroliers
- Forêts soumises au régime forestier
- ZPENS - Zones de Prémption des Espaces Naturels Sensibles
- Fuseau LGV GFSO

